

ASSAINISSEMENT ET DRAINAGE
DES PRAIRIES PERMANENTES
(INTÉRÊT ET LIMITES)

DANS LA MESURE OÙ LES AGRICULTEURS ET LES ÉLEVEURS DÉSIRENT AMÉLIORER L'ÉTAT DE LEURS PRAIRIES PERMANENTES, IL EST ÉVIDENT QUE LES dépenses engagées doivent rester compatibles avec le caractère « extensif » de ce type d'exploitation.

Bien qu'il ne soit pas possible de traiter ici de l'extrême diversité des cas rencontrés dans la nature, il reste à montrer qu'après des études bien menées, on peut aboutir à des solutions viables et efficaces, sans pour autant mobiliser de gros moyens ni des techniques lourdes et dispendieuses.

Rappelons que le drainage concerne la parcelle elle-même ou un ensemble de parcelles, tandis que l'assainissement correspond à la collecte des eaux d'un certain territoire ou d'un bassin versant.

L'assainissement devrait normalement être du ressort d'une collectivité (commune, association...). Le drainage — ou petite hydraulique — intéresse directement l'agriculteur. C'est pour lui une opération à finalisation

agricole ayant pour objet l'élimination de l'eau excédentaire qui gêne la culture elle-même et son exploitation.

Il convient de définir ce que l'on entend par « eau excédentaire » : c'est celle qui se répand ou stagne dans la parcelle en occupant, à certaines périodes critiques pour la végétation, la totalité des vides structuraux de l'horizon superficiel et racinaire, en provoquant de l'asphyxie.

Le drainage va consister à capter et à favoriser l'écoulement gravitaire rapide de ces eaux excédentaires.

Il s'agit donc d'eau libre et non de celle qui reste liée au matériau lui-même. Le meilleur drainage ne pourra pas faire baisser l'humidité naturelle d'une argile gonflée, par exemple, mais, par ailleurs, ne diminuera pas la réserve en eau disponible du sol.

Ce n'est pas parce que l'eau superficielle a disparu rapidement après drainage que le sol est à même de supporter immédiatement des charges. En conséquence, il faut éviter de livrer trop tôt une parcelle au piétinement des animaux, quand on peut le faire.

Pour pouvoir se rendre compte des cheminements des eaux dans la parcelle, il est nécessaire de faire des observations sur le terrain, en tenant compte de l'environnement, de l'histoire culturale et du mode d'exploitation de la parcelle. La participation de l'agriculteur est indispensable.

Il ne s'agit pas, en effet, d'accumuler des masses de données mais de mettre en évidence les seuls éléments entraînant réellement un choix et une décision d'intervention.

Les interventions peuvent être de natures très diverses, et doivent s'adapter aux différentes situations, un peu comme un vêtement « sur mesure ». Dans certains cas, on peut être amené à programmer des opérations en plusieurs temps.

Sans chercher à être exhaustif, nous essaierons de donner quelques exemples de situations concernant les prairies permanentes, de préciser la méthode et les principes de l'étude avant drainage et de présenter des solutions ayant déjà fait largement leurs preuves, mais aussi certaines qui mériteraient d'être tentées dans certains cas particuliers.

DIVERSITÉ DES SITUATIONS

Les facteurs limitants entraînant la nécessité d'un drainage ne sont pas toujours les mêmes et se combinent souvent entre eux.

On ne peut donc, dans le cadre de cet exposé, que donner quelques exemples non hiérarchisés de différentes situations :

- prairies en zone inondable, en période de crues de fleuve ou de rivières ;
- prairies en coteaux, recevant des eaux d'amont ;
- présence de mouillères, de sources ou de captages anciens ; anciens réseaux de drainage détériorés ;
- stagnation d'eau dans l'horizon cultural en raison de tassements ou de compactations dans les horizons sous-jacents (piétinement par exemple) ;
- tourbières d'amplitude et d'étendue diverses ;
- présence de seuils rocheux ou de cordons formant barrage à faible profondeur ;
- subsistance d'anciens modelés de surface (planches, rigoles...) ;
- anciens fossés recombés, canalisations, emplacement de haies, etc.

ÉTUDE AVANT DRAINAGE

Dans un premier temps, l'étude doit répondre très schématiquement aux questions suivantes :

- D'où viennent les eaux excédentaires ? Où se situent-elles ?
- Comment peut-on les collecter ?
- Où peut-on les évacuer ?

En deuxième temps, et en fonction des réponses, on étudie la palette des moyens techniques propres à résoudre les problèmes spécifiques de la parcelle. Généralement, il n'y a pas de solution unique et la dernière opération consiste à faire un choix, en accord avec l'exploitant.

DIVERSITÉ DES SOLUTIONS TECHNIQUES

Le drainage ne passe pas nécessairement par la pose de tuyaux enterrés. On dispose actuellement d'un éventail de solutions qui doivent être choisies en filiation directe avec le diagnostic fourni par l'étude avant drainage.

Parmi cet arsenal, on peut citer entre autres :

- les protections périphériques par fossés ouverts ou empierrés ;
- le ceinturage de zones tourbeuses ;
- le captage de mouillères par tranchée profonde avec remblais poreux, ou par puits ;
- la pose de drains dans des emplacements imposés (changement de pente, anciens fossés, dérayures de planches...) ;
- l'utilisation de charrue-taupe ou de mini-trancheuses avec ou sans garnissage de graviers.

Chacune de ces interventions doit répondre à des besoins précis et répertoriés.

ÉCHELONNEMENT DES TRAVAUX

On est souvent amené, particulièrement pour les prairies, à prévoir des travaux en plusieurs temps, et ceci pour deux raisons principales :

- la première est une obligation quand la parcelle ne devient accessible qu'après un assainissement préalable et l'esquisse d'un réseau ;
- la seconde prend la forme d'un pari : dans l'ignorance de l'impact d'une première tranche de travaux jugés indispensables au départ, on se donne un temps d'attente pour en constater les effets.

Heureusement, dans de nombreux cas, il n'est plus alors nécessaire d'intervenir à nouveau avec d'autres techniques. Par exemple, un simple captage de mouillère peut suffire à l'amélioration définitive d'une prairie.

INTÉRÊT ET LIMITES

L'assainissement et le drainage des prairies permanentes comportent des limites de divers ordres : législatifs, techniques et économiques.

Souvent, il devient impossible d'envisager la moindre opération en raison de droits d'eau ou de passage chez un tiers. Il est donc prudent de s'en aviser avant tout projet.

Par ailleurs, certains impératifs techniques ne peuvent être assurés, particulièrement pour les exutoires (défaut de pente ou de débit).

Certaines opérations intéressantes ne sont rentabilisées que si elles sont entreprises collectivement. Ainsi, des protections d'amont peuvent devenir prohibitives, alors que le traitement de l'ensemble d'un bassin versant répartit les dépenses.

Dans le cas de prairies situées en vallée inondable, la création d'un canal de rocade permettrait d'accélérer le départ des eaux en décrue sur de larges surfaces.

L'ampleur des travaux envisageables à l'échelle collective interdit l'initiative individuelle.

En conclusion, il apparaît que la reprise des prairies permanentes par assainissement et drainage est envisageable économiquement dans beaucoup de cas, à condition d'ajuster les nécessités de l'exploitation et les moyens techniques à la suite d'un raisonnement qui, en définitive, fait surtout appel au bon sens.

J. de CRECY,
I.N.R.A., Science du Sol, Dijon (Côte-d'Or)
B. TEILHARD de CHARDIN,
I.N.R.A., S.A.D. Versailles (Yvelines)